

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE mercredi 25 mars 2020 18h00**

### **Mesures de lutte contre le COVID19**

Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube, et Sandrine PIROUÉ, déléguée territoriale de l'ARS dans l'Aube, vous informent.

### **Depuis le mardi 17 mars 2020 midi, des mesures de confinement strict sont entrées en vigueur**

#### **Bilan :**

48 personnes sont hospitalisées dans les hôpitaux de l'Aube (au centre hospitalier public de Troyes et au GHAM de Romilly) dont 10 personnes en réanimation et 38 personnes sont hospitalisées dans d'autres services.

L'Aube dispose de 18 lits de réanimation opérationnels dont 12 dédiés aux les patients covid19.

Les médecins ne prescrivent le test biologique qu'aux patients dont l'état le justifie, notamment les personnes hospitalisées dans un état grave ou les professionnels de santé, et certains patients confinés à domicile aux vues de leur état clinique. Les autres personnes ne sont pas prioritaires pour être testés.

3 décès avec suspicion de COVID19 ont été constatés dans l'Aube dans les structures hospitalières ou par un professionnel de santé, depuis le début de l'épidémie.

#### **Organisation des dépistages**

Le dépistage est favorisé ; ainsi, depuis mercredi 17 mars 2020, le Centre Hospitalier de Troyes et le laboratoire privé Dynalab Aube sont opérationnels pour réaliser les tests biologiques.

Seul, un médecin peut valider la pertinence d'effectuer un prélèvement pour test biologique et en organise la mise en œuvre. Après la réalisation du prélèvement, des consignes de confinement sont données en attendant les résultats, aux patients qui retournent à domicile.

Les patients prélevés sont informés des résultats.

En cas de résultat positif, des nouvelles consignes sont données avec la mise en place d'un suivi.

En cas de résultat négatif, les mesures de confinement sont levées.

Les professionnels de santé et les personnes les plus fragiles sont prioritaires dans la prescription d'un test biologique.

## Confinement

**La première des règles, la plus simple, celle qui sauve des vies c'est :  
« Restez chez vous ».**

---

### Rappel des gestes barrières



**Un numéro vert national répond à vos questions sur le coronavirus COVID-19 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 : 0 800 130 000**

**Site national de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**

**Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus>**

**Site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>**